



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

232 -2023 Maitrise d'oeuvre Travaux d'extension des Masselettes

Vu la délibération n°203-2023 en date du 25 septembre 2023 autorisant le lancement de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de l'extension de la ZAE Les Masselettes à Thézan Les Béziers,

Vu la consultation lancée le 21 septembre 2023 avec remise limite des offres le 13 octobre 2023 à 12h

Vu l'ouverture des plis le 17 octobre 2023 en commission des marchés,

Vu l'avis de la commission des marchés du 24 octobre 2023 après négociation

Considérant l'offre la moins disante présentée par le cabinet GAXIEU domicilié 1 Bis Place des Alliés à Béziers – 34 500
Mission complète de Maîtrise d'oeuvre : Taux 6.26% soit montant prévisionnel : 31 996.50 € HT

A laquelle s'ajoutent les missions complémentaires nécessaires à la réalisation du projet :

- Permis d'aménager : 2 880€HT
- Etude loi sur l'eau : 7 650€HT€
- Etude de sol (estimation): 1 350€HT€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE LE PRESIDENT

-A SIGNER le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension de la ZAE Les Masselettes à Thézan Les Béziers avec le cabinet GAXIEU domicilié 1 Bis Place des Alliés à Béziers – 34 500 -Siret : 312 411 648 00081- pour un montant total prévisionnel de 31 996.50€HT pour la mission complète de maîtrise d'œuvre à laquelle s'ajoutent les missions suivantes :

- Permis d'aménager : 2 880€HT
- Etude loi sur l'eau : 7 650€HT€
- Etude de sol (estimation): 1 350€HT€

-A consulter et signer les contrats avec les opérateurs pour la réalisation des missions connexes si besoin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

